

## Dates et process RTT et CP



Voici les dates des RTT Employeurs 2023

- **●** 19 mai
- **●** 29 mai
- **●** 14 août
- 30 octobre

Ces RTT concernent l'ensemble des collaborateurs.

Les collaborateurs doivent obligatoirement solder tous leurs RTT N-1 avant le 31 mars de l'année N et tous leurs CP N-1 avant le 31 mai de l'année N. Les jours non posés sont perdus.

## Pour rappel:

Il est essentiel pour chaque collaborateur de poser tous ses congés sur la période du <u>1er juin au 31 mai</u>, afin de pouvoir :

- Relâcher le stress
- Déconnecter
- Se reposer
- Resserrer les liens familiaux

## Rendez-vous sur Figgo pour connaître votre solde et poser vos congés et RTT

Cliquez Ici

